FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX



RD 114 - P.R. 4+200 à 7+700
Renouvellement de la couche de roulement
Communes de SAINT-DOLAY et THÉHILLAC
Août 2021

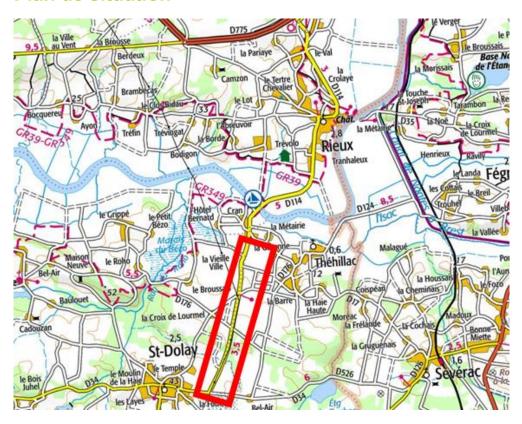
DIRECTION DES ROUTES ET DE L'AMÉNAGEMENT Agence Technique Départementale sud-est

Objet de l'opération

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales 2021 le département du Morbihan va entreprendre des travaux sur la RD 114 au sud du pont de Cran sur le territoire des communes de SAINT-DOLAY et THÉHILLAC.

Cette opération qui consiste à réaliser le renouvellement de la couche de roulement, permettra de pérenniser la structure de chaussée et améliorer les conditions de sécurité de l'ensemble des usagers.

Plan de situation



Désignation des intervenants

Maîtrise d'ouvrage : Département du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement (ATD sud-est)

Montant de l'opération : 437 000 €

Les travaux seront réalisés par l'entreprise Eurovia Bretagne

Les travaux sont intégralement pris en charge par le département du Morbihan.

Durée des travaux

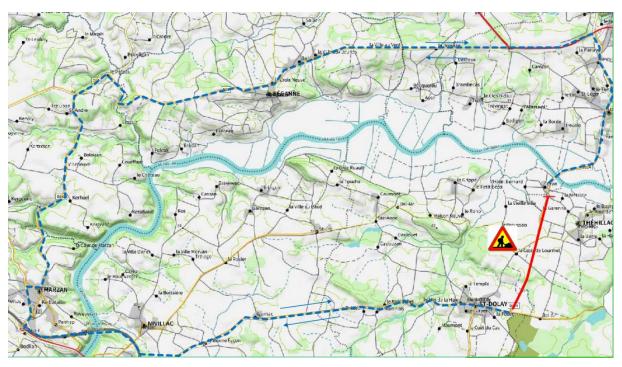
Les travaux sont programmés à compter du 24 août prochain pour une durée prévisionnelle de deux semaines.

Les travaux préparatoires et de finition seront réalisés de jour sous circulation sous alternat, et le renouvellement de la couche de roulement sera réalisé de nuit sous déviation.

Information et déviations durant les travaux

La gestion de la circulation sera de la responsabilité des services de la direction des routes, l'entreprise en charge des travaux restant responsable de la protection de son chantier tout au long de la durée des travaux.

Durant les travaux d'enrobés, la RD 114 sera déviée de nuit suivant le plan ci-dessous :



Accès riverains et services de secours.

Pendant les travaux l'accès des riverains sera maintenu. Des difficultés de circulation sont néanmoins à prévoir lors des travaux. La déviation sera levée en journée et durant le week-end.

Réalisation du chantier dans le contexte COVID19

L'ensemble de la chaîne des intervenants (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises) s'est mis d'accord sur le démarrage du chantier, conformément aux préconisations du guide de l'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) en vigueur et au processus défini permettant de vérifier que toutes les conditions sanitaires étaient remplies pour permettre un démarrage de l'activité sur le site concerné (proposition entreprise).



Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers : restez vigilant et respecter les agents qui interviennent sur les chantiers dans le but d'améliorer les conditions de circulation.

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse : Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA): 02 97 54 83 60 - email: xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

https://www.morbihan.fr/contactez-nous/ ou par mail:

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.